

Réduire de 10% votre consommation énergétique ?

Acteurs économiques, découvrez comment
moins consommer en tout sécurité !



VOS ACTIONS PRIORITAIRES POUR DÉVELOPPER VOTRE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

CHECKLIST

Identifier rapidement les actions concrètes à effet immédiat pour réduire votre consommation énergétique et élaborer un plan d'actions à plus long terme pour développer l'efficacité énergétique et viser la sobriété, en toute sécurité.

1. IDENTIFIER LES POSTES DE CONSOMMATION SUR LESQUELS AGIR

La maîtrise de votre efficacité énergétique est un prérequis pour poursuivre votre activité de façon pérenne et veiller à la rentabilité de votre activité. L'objectif est de parvenir à optimiser votre consommation d'énergie en appliquant des actions concrètes à effet immédiat. Avant toute chose, il est important d'avoir une vue globale des flux énergétiques et de leur répartition dans l'entreprise. Qu'ils soient réglementaires ou pas, les audits et diagnostics déjà menés doivent être examinés pour identifier les actions qui n'ont pas été menées à ce jour et dont le retour sur investissement peut être considérablement réduit avec l'augmentation des tarifs de l'énergie. S'ils ont abouti à des propositions de diagnostics ciblés (bilan énergétique air comprimé ou vapeur, mise en place de campagne de mesures en continu...), ces derniers doivent être lancés.

En parallèle une action peut être menée sur le réexamen et le cas échéant la renégociation des contrats de fourniture en énergies.

Nos équipes sont mobilisées pour vous accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre plan de sobriété énergétique :

- Audits énergétiques
- Bilans énergétiques air comprimé ou vapeur
- Recherche de fuites sur installation de production et de distribution d'énergie
- Renégociation de contrats d'énergie
- Vérification de rendement de vos équipements (fours, chaudières, climatisations....)
- Campagne de mesures de la consommation énergétique des équipements
- Vérification des opérations bénéficiant des aides CEE
- Accompagnement à la mise en place d'un système de management de l'énergie



2. AGIR SUR VOS EQUIPEMENTS ET VOS BÂTIMENTS

- Optimiser les températures de consigne en fonction de l'occupation des locaux
- Equiper les radiateurs de robinets thermostatiques
- Installer des cloisons entre les parties chauffées et non chauffées du bâtiment
- Détecter puis corriger les fuites d'air par les portes et les fenêtres
- Installer des détecteurs de présence dans les espaces occupés par intermittence
- Adapter le niveau d'éclairage en fonction des locaux, des postes de travail, des tâches, des occupants
- Vérifier l'arrêt des équipements en période d'inoccupation
- Paramétrer les veilles des postes informatiques (écran et disque dur)
- Rechercher et colmater les fuites de manière régulière (au moins 1 fois par an) sur les installations de production et de distribution des fluides
- Installer une variation électronique de vitesse pour adapter la production d'air comprimé, de ventilation, de froid ou de pompage au besoin réel
- Vérifier l'application de la maintenance régulière des systèmes de chauffage et de climatisation.
- Vérifier le calorifugeage des conduites d'eau chaude et de vapeur
- Vérifier et optimiser le rendement des équipements thermiques industriels
- Analyser et contrôler la qualité de l'énergie électrique de l'installation
- Installer des compteurs d'énergie par usages et/ou zones et effectuer un suivi régulier

Agir en acteur de confiance pour un monde plus sûr, durable et porteur de progrès partagé.

- 130 agences sur l'ensemble du territoire national
- Un accompagnement global pour répondre à vos projets et à vos enjeux

**VOUS AVEZ COCHÉ AU MOINS UNE CASE ?
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS ÉQUIPES POUR VOUS
ACCOMPAGNER DANS L'ÉLABORATION & LA MISE EN OEUVRE DE
VOTRE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE EN TOUTE SÉCURITÉ**

www.apave.fr - 0805 62 5000

contact-client@apave.com

